

Exploitation du travail

La traite d'êtres humains touche de plus en plus d'hommes

En Suisse, les cas d'abus concernant la gent masculine sont en constante augmentation. Dans notre canton, ils représentent un tiers des situations.

Judith Monfrini

Alexei* est originaire de Macédoine. Un compatriote l'a fait venir en Suisse pour travailler sur les chantiers. À son arrivée, il s'est vu confisquer ses papiers par ce dernier. Logé dans des conditions indignes, avec sept personnes dans un studio, il a vécu sous surveillance avec une interdiction de sortir. Il travaillait sept jours sur sept pour un salaire annoncé de 1000 francs par mois sans paiement des cotisations sociales. Finalement, il ne recevra que 5000 francs après avoir travaillé pendant huit mois.

Le Centre social protestant (CSP) l'accompagne depuis 2017. Son cas a été signalé au CSP par le centre d'aide aux victimes LAVI, à la suite d'une agression. Il a été reconnu comme victime de la traite d'êtres humains. Aujourd'hui, six ans après les faits, Alexei est encore ébranlé par ce qu'il a vécu. On le sent fragile. Son patron l'aurait même frappé, raison pour laquelle il s'était rendu au poste de police des Pâquis, puis au LAVI.

Autorisation de séjour

Il s'exprime dans un très bon français. «Mon plus grand problème, c'est le logement, j'aimerais trouver un studio. Actuellement, on me prête une chambre, mais ce n'est pas idéal.» Alexei raconte qu'à la suite de sa dénonciation, il a habité deux ans à l'hôtel, puis dans un studio à Thônex jusqu'au mois de juin. Il a ensuite passé deux mois sans abri dans la rue, avant de retrouver une chambre. Il bénéficie d'une autorisation de séjour de six mois renouvelable, pour les besoins de l'enquête.

Lorsqu'on lui demande s'il a peur et s'il se cache, il répond par l'affirmative. Il évite soigneusement le quartier des Pâquis, où des membres de la famille de son ex-patron résident. «Je sais qu'ils sont capables de faire beaucoup de choses graves, confie, inquiet, Alexei. Si je rentre en Macédoine, je suis mort.» Sa famille aurait été menacée, selon lui. Elle a même dû quitter la Macédoine quelque temps pour écarter le danger.

«Alexei n'a aucune garantie pour la suite quant à son titre de séjour en Suisse, regrette l'avocate du Centre social protestant, Leila Bousse-macer. Il bénéficie d'une autorisation de séjour de six mois renouvelable, pour permettre au Ministère public d'instruire le dossier. Mais la durée limitée de son permis ne facilite pas son engagement par un potentiel employeur.»

À Genève, 66 cas en 2023

En Suisse et à Genève, les hommes sont de plus en plus nombreux à subir des situations de traite. Dans notre canton, ils sont 66 en 2023 à avoir été suivis par le CSP, contre 11 entre 2014 et 2017. La gent masculine



Ces situations illégales se retrouvent particulièrement sur les chantiers, dans les restaurants et l'économie domestique, ainsi que dans certains kiosques ouverts sept jours sur sept (photo d'illustration). ENRICO GASTALDELLO

«Dans ce domaine, il faut chercher pour trouver. On constate que la collaboration entre la BTPI et les partenaires qui luttent contre le travail au noir et la traite des êtres humains porte ses fruits.»

Carole-Anne Kast
Conseillère d'État
chargée de la Sécurité

représente un tiers des cas répertoriés cette année.

«Il s'agit pour la plupart d'exploitation du travail et non sexuelle, souligne Leila Bousse-macer. Le système a été pensé davantage pour les femmes, qui sont les principales victimes.»

Mais les cas de traite, d'exploitation du travail, se retrouvent particulièrement dans la construction sur les chantiers, dans les restaurants et l'économie domestique ainsi que dans certains kiosques ouverts sept jours sur sept. La criminalité et la mendicité forcées révèlent aussi des cas de traite d'êtres humains.

«Dans les cas de traite, on dés-humaine les victimes, on exploite leur fragilité économique et administrative en proférant des menaces, en leur confisquant leurs papiers, on les manipule en faisant du chantage, relève Leila Bousse-macer. Il existe un faisceau d'éléments qui permet de soupçonner une situation de traite d'êtres humains.»

De longues enquêtes

La procédure pénale en matière de traite prend du temps. «Ce sont de longues enquêtes où de nombreux éléments sont à démontrer et qui concernent souvent plusieurs plaignants. Après la dénonciation d'Alexei, d'autres se sont décidés à le faire.»

Selon l'avocate, il est courant que les victimes ressentent un fort sentiment d'injustice, surtout lorsqu'elles voient que l'accusé n'est pas affecté sur le plan moral et économique. Pendant l'enquête, le patron d'Alexei a continué à travailler. Il a seulement été condamné à de la prison cette année pour traite des êtres humains.

Le CSP milite pour que les hommes qui ont subi la traite puissent être logés. Une fois leur situation dénoncée, comme dans le cas d'Alexei, les victimes trouvent un peu de répit,

mais leur situation reste fragile. «Un foyer permettrait un accueil immédiat, poursuit l'avocate. Ces hommes (tout comme les femmes) se sentent très isolés, ils ne parlent souvent pas bien la langue. Ils ont besoin de cours de français et de soutien psychosocial.»

Besoins particuliers

L'accompagnement professionnel doit être couplé à un logement sécurisé, convenable et adéquat. Le CSP tout comme le Centre LAVI plaident pour la création d'un foyer pour hommes, sur le modèle du foyer pour femmes Au Cœur des Grottes. Cette idée est soutenue par le Canton, mais aussi par le Centre LAVI et la police.

Les victimes de traite ont besoin d'une protection très spécifique: elles ressentent une très grande insécurité et les mesures actuelles ne sont pas à hauteur du besoin. Un foyer pour hommes pourrait répondre aux besoins particuliers que requiert la situation, compte tenu du choc post-traumatique de la victime.

Signalement amélioré

Du côté des autorisations de séjour, des améliorations doivent également être apportées. Actuellement, Alexei reçoit un peu d'argent de l'Hospice général, mais il craint pour l'avenir. Pour avoir droit à un permis, il doit pouvoir démontrer une forte intégration ou encore amener «la preuve d'un danger concret et réel de représailles».

Pour Leila Bousse-macer, la politique migratoire du SEM (Secrétariat d'État à la migration) reste très restrictive et les moyens mis à disposition trop peu importants «pour que les structures d'aide aux victimes puissent fonctionner de manière optimale».

Du côté des autorités cantonales, la conseillère d'État char-

gée de la Sécurité, Carole-Anne Kast, estime que ces chiffres en augmentation prouvent que les mesures mises en place fonctionnent. «Dans ce domaine, il faut chercher pour trouver, souligne-t-elle. On constate que la collaboration entre la BTPI (Brigade de lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution illicite) et les partenaires qui luttent contre le travail au noir et la traite des êtres humains porte ses fruits.»

Pour l'État, la politique de lutte contre la traite passe par la protection des victimes, la poursuite des auteurs, l'information et la formation ainsi qu'avec la collaboration avec les partenaires associatifs et l'inspection du travail.

Pour Carole-Anne Kast, un lieu dédié aux hommes comme il en existe pour les femmes victimes de traite «est une piste à creuser».

*Prénom d'emprunt

Brigade spéciale

La Brigade de lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution illicite (BTPI) compte 21 personnes, dont 18 enquêtrices et enquêteurs. Elle fait partie intégrante du mécanisme genevois de coopération pour la lutte contre la traite des êtres humains, tout comme l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (Ocirt) ou les HUG et la police fédérale (Fedpol). La BTPI confirme des cas dans la restauration, sur les chantiers et dans l'économie domestique. La confiscation des papiers «n'est pas une constante, selon la BTPI, et souvent la traite est bien plus subtile, les victimes subissent des pressions directes ou indirectes». JMO

Le jeune retrouvé noyé était un migrant afghan

Drame

L'homme de 20 ans repêché sans vie dimanche dans le Rhône était arrivé comme requérant d'asile mineur. Il bénéficiait d'une admission provisoire.

Le corps sans vie d'un jeune homme de 20 ans repêché dimanche soir par la police dans le Rhône, à la hauteur du pont de Sous-Terre, est celui d'Ali P., un migrant d'origine afghane qui bénéficiait d'un permis F (admission provisoire).

Dimanche, la police indiquait qu'il avait sauté dans l'eau à la hauteur du quai Turrettini. Le corps a été retrouvé après des recherches fluviales et terrestres, avec l'appui d'un hélicoptère de la Rega.

Contexte délicat

En 2019, le suicide d'Alireza, un requérant d'asile afghan de 18 ans, au foyer de l'Étoile, avait suscité un choc. Il y a un an, un autre Afghane de 18 ans, aussi prénommé Alireza et hébergé au foyer de l'Étoile, mettait fin à ses jours après avoir appris son renvoi, décidé malgré un certificat médical faisant état d'un risque élevé de passage à l'acte suicidaire.

Un mois plus tard, un requérant d'asile, né en 1989 et enregistré comme nigérian, se tuait dans le centre d'hébergement collectif du Lagnon, à Bernex.

Circonstances à établir

Ali P. s'est-il lui aussi suicidé? Et si oui, est-ce en lien avec son parcours d'asile? «L'enquête est en cours, les circonstances restent à établir», a communiqué lundi Alexandre Brahier, porte-parole de la police cantonale. Réponse similaire du côté de l'Hospice général.

Arrivé en septembre 2021 comme requérant d'asile mineur, Ali P. a d'abord été logé au foyer de l'Étoile (aujourd'hui fermé), puis au centre d'hébergement collectif de Rigot. En août 2023, il a été transféré au Plateau d'hébergement collectif de Terrassière.

«Le dispositif d'accompagnement destiné aux proches d'Ali P. ainsi qu'aux collaborateurs et collaboratrices qui l'ont suivi est en cours de déploiement», selon Bernard Manguin, porte-parole de l'Hospice général. «Cette triste nouvelle nous affecte toutes et tous», ajoute-t-il.

Sous protection

Ali P. était, selon nos informations, au bénéfice d'une admission provisoire, ce qui signifie qu'il était sous protection de la Suisse. Il pourrait s'agir d'un jeune homme qui avait d'importants problèmes de comportement. Les circonstances du drame ne semblent pas claires, mais ce dernier pourrait avoir suivi une ou des disputes et le jeune homme pourrait avoir été sous l'emprise de l'alcool.

Selon une source appartenant au milieu des défenseurs des migrants, les amis du jeune homme attestent que ce dernier était fragile et privilégié la thèse du suicide. Elle ajoute, sans établir de lien de cause à effet, que les jeunes migrants majeurs sont la population la plus laissée livrée à elle-même. **Rachad Armanios**